

Bourgault Jean-Daniel

De: Direction Ete <direction.ete@inrs.ca>
Envoyé: 22 novembre 2021 09:29
À: Tous ETE
Objet: Précisions: INFO COVID-19 : Mise à jour des règles sanitaires au sein de notre établissement universitaire

Bonjour,

[English version here](#)

Pour faire suite au message de la direction générale, voici quelques précisions quant aux assouplissements en vigueur dans nos édifices à Québec.

- Vous devez toujours désinfecter vos mains et prendre un masque de procédure à l'entrée des édifices
- Le masque de procédure doit être porté en tout temps dans les édifices (à moins d'être seul dans un local ou de manger assis à une table)
- Si vous travaillez à l'aire de repos/repas, vous devez conserver le masque de procédure
- Le masque doit toujours être porté par les étudiantes et les étudiants lors des cours, la professeure ou le professeur peut retirer le masque pour enseigner s'il est à 2m de distance des étudiants
- Les visiteurs doivent signer le registre à l'accueil et être accueillis par un membre de l'INRS qui s'occupera de vérifier le passeport vaccinal (aviser le personnel à l'accueil, serait tout de même apprécié)
- Soutenances en présence : là encore les visiteurs doivent être accueillis par quelqu'un de l'INRS qui s'occupera de vérifier le passeport vaccinal (aviser le personnel à l'accueil, serait tout de même apprécié)
- Salle d'entraînement : toujours sur réservation et passeport vaccinal toujours exigé et présenté à Suzanne Dussault au moins 24h avant la réservation (local 5305, suzanne.dussault@inrs.ca)
- Réservation des salles : toujours nécessaire comme avant la pandémie. Port du masque en tout temps durant les rencontres
- Activité extra-académiques : les activités non académiques doivent être encadrées (Réserver un local (ou un espace), avoir une personne responsable pour cette activité qui s'occupera de valider les passeports vaccinaux, pas de nourriture en libre-service (distribution sous la responsabilité d'une personne qui prendra soin du respect des normes sanitaires ou portions individuelles, port du masque de procédure en tout temps (sauf en mangeant, maximum 10 étudiants par table, ou à 2m de distance s'il y a des employés présents pour respecter les normes de la CNESST)
- Nourriture lors de rencontres : les repas doivent nécessairement être sous forme de boîtes à lunch ou sinon une personne doit être responsable du service (pas de libre-service)

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'information supplémentaire.

Bonne journée!

La direction du Centre Eau Terre Environnement
